

## BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de l'église Saint Léger de LE MESNIL-THERIBUS (60240)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « l'église Saint Léger de Le Mesnil-Theribus » et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Eglise du Mesnil Theribus ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIETE : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mon don est de ..... € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu ou  l'impôt de Solidarité sur la fortune ou  l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'Impôt de Solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine  
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

Délégation Picardie  
2, promenade St Pierre des Minimes  
60200 COMPIÈGNE  
03 44 86 20 87  
[picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org)

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE



RESTAURATION DE L'ÉGLISE  
SAINT LÉGER DE LE MESNIL-THERIBUS (60240)

<http://www.fondation-patrimoine.org/32721>

# PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

## Historique :

L'église Saint Léger comporte une nef non voutée, un chœur à chevet plat et un clocher latéral sud dont le beffroi et la flèche sont en charpente et ardoise. Le chœur date du XII<sup>ème</sup> et le reste de l'église a été reconstruit en pierres et briques en 1777. La robe de la cloche a été bénite par Charles Le Febvre, prêtre, curé de cette paroisse en 1759. Les vitraux de la nef datent de 1875 et illustrent les 7 sacrements. Un vitrail avec 6 médaillons et un vitrail de Saint Léger ornent le chœur.

Au XIX<sup>ème</sup> l'église a connu de nombreuses réparations et la reconstruction du porche. La toiture et le clocher ont été restaurés en 1890. Une nouvelle réfection du clocher eu lieu en 1998.



## Les travaux à réaliser :

En 1998, les travaux avaient permis de restaurer la toiture du clocher et une partie de la toiture de la nef. Le reste de la toiture de la nef est dans un état critique : la détérioration du lattage provoque des affaissements de la toiture et des chutes de tuiles avec des infiltrations d'eau. Pour un montant de **42 000 €**, les travaux seront :

- La restauration de la toiture de la nef : réfection en tuiles plates, restauration des chevrons abîmés, du lattage, restauration des rives du pignon ouest.
- La restauration du porche en ardoises, restauration du lattage, des gouttières et des descentes d'eau.

## La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de **mobiliser le mécénat** de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une **réduction d'impôt**.



## Comment faire votre don ?

**Par courrier :** Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos)

**Par internet :** Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.picardie.fondation-patrimoine.org](http://www.picardie.fondation-patrimoine.org)

**Sur votre smartphone :**

Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



## Le mot du maire

L'église, dédiée à saint Léger, située au cœur du village, est une église très simple mais parfaitement intégrée dans son environnement. Elle côtoie une place verte où se trouvait un ancien cimetière.

Il est primordial d'intervenir très vite sur la portion de toit endommagée pour éviter une atteinte de la charpente qui est encore en bon état.

Les dons de chacun d'entre nous, si modestes soient-ils, contribueront à la conservation de cet édifice qui fait partie de l'histoire de notre commune.

Cette souscription, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, va permettre de restaurer rapidement notre église et ainsi de sauvegarder cet important patrimoine afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

Jean Pierre Chaineaud